



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017-28		
Avis direct François VERNIER Date : 18/07/17	Objet : Demande de dérogation espèces protégées par la commune de Plombières-les-Bains (88) mandat au CENL pour enlèvement et transplantation de <i>Littorella uniflora</i> .	Avis : favorable

Contexte

La présente demande est déposée par la commune de Plombières-les-bains qui a mandaté le Conservatoire Espaces Naturels de Lorraine.

Cette demande concerne l'enlèvement de pieds de *Littorella uniflora* développée sur l'Étang à bulles et de la transplantation de cette espèce dans l'Étang du Houssot au sein de l'Espace naturel sensible (ENS) sur la commune de Plombières-les-Bains, département des Vosges .

L'objectif étant de procéder à l'effacement de l'étang à bulles (environ 0,4 ha) en vue de rétablir la continuité écologique du ruisseau du Houssot et de restaurer les habitats du site dans le cadre de la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles des Vosges.

Les différentes mesures mises en place sont les suivantes :

La période des travaux d'effacement de l'étang à bulles proposée permettra d'éviter la perturbation des amphibiens durant leur phase de reproduction aquatique. La transplantation des pieds de l'espèce aura lieu entre septembre 2017 et novembre 2018 en période d'assec sur un linéaire de 195 mètres de zone favorable sur l'étang de Houssot.

De plus pour favoriser la reproduction sexuée de cette espèce, l'étang du Houssot bénéficiera d'un marnage prononcé afin de permettre une extension naturelle et une diversification des herbiers amphibies.

Compte tenu de la perte d'un milieu aquatique propice aux amphibiens, il est prévu la création de deux mares au sein de l'emprise de l'ancien étang à bulles.

Enfin, une pêche de l'ensemble des poissons de l'étang lors des assecs sera mise en œuvre en lien avec la mise aux normes de l'étang du Houssot , après ce prélèvement la pêche y sera interdite.

Un suivi de l'espèce transplantée sera réalisé tous les ans pendant 6 ans et tous les 5 ans ensuite.

Le CEN Lorraine sera nommé gestionnaire du site ENS du Houssot pour une durée de 15 ans et mettra en œuvre un plan de gestion et des suivis écologiques notamment sur l'opération de sauvegarde de la Littorelle.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le maintien dans un bon état de conservation la population de l'espèce concernée dans leur aire de répartition naturelle ?

Le projet ne remet pas en cause le maintien dans un bon état de conservation de *Littorella uniflora*.

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 617*01 en date de 30 juin 2017

- dossier technique reçu le 30 juin 2017

Analyse du CSRPN

Rapporteur : François VERNIER

Dans ce dossier toutes les précautions sont prises pour assurer le transfert, la transplantation et la conservation de la population de *Littorella uniflora*. Le suivi est mis en adéquation avec les résultats attendus. L'opérateur (CENL) est tout à fait qualifié pour réaliser ces opérations de génie écologique. De plus ces travaux auront l'avantage de rétablir une certaine naturalité des réseaux hydrauliques de cette région.

Avis du CSRPN

L'avis du CSRPN est favorable

L'expert délégué



François VERNIER